



DE CRUE ET D'EAU

LA LETTRE DE L'ENTENTE OISE-AISNE

Établissement Public Territorial de Bassin mobilisé pour réduire le risque d'inondation et préserver l'environnement

ÉDITO



Conformément à la réglementation, nous devons **recenser les systèmes d'endiguement** sur le bassin, effectuer des études techniques pour **vérifier leur bon fonctionnement**, et **déposer les dossiers de classement auprès des services de l'État** avant le 30 juin 2023. Les trois quarts d'entre

eux ont été envoyés et je voudrais ici saluer le travail des agents de l'Entente et des bureaux d'études agréés qui ont fourni un **travail rigoureux et conséquent** pour respecter les délais. Les autres dossiers ont fait l'objet d'une demande de report car, en concertation avec les services de l'État, des compléments d'études se sont avérés nécessaires. Ils restent suivis par nos équipes.

En tant que structure gemapiennne, nous avons des obligations, telles que celles évoquées plus haut mais souhaitons aussi **répondre efficacement et durablement aux besoins et attentes de nos membres**. De nouveaux services complémentaires ont été mis en place. **Les mesures des nouvelles sondes** installées à Beautor, La Fère, Châtillon-sur-Oise et Travecy (02) sont maintenant **consultables en temps réel** sur le site Internet de l'Entente afin de vérifier l'écoulement de l'Oise, un service de plus à ceux déjà existants.

Nous travaillons aussi sur des outils pour mieux connaître la **vulnérabilité des territoires** afin d'anticiper la gestion de crise. Des ateliers avaient été organisés pour présenter ces travaux aux maires et présidents d'EPCI. **Les cartes d'enjeux** (réseaux électriques, habitations, réseaux

d'assainissement) produites ont ensuite été **envoyées aux élus** des territoires pour qu'ils puissent abonder ces documents en **renseignements complémentaires**. En effet, **travailler main dans la main avec des élus locaux** investis et soucieux des problématiques de territoire est une **chance indéniable**. Les **consulter**, mais aussi **rendre compte** régulièrement de nos travaux sont au centre de nos missions. Les commissions hydrographiques, les échanges en réunions de maires, les visites de terrain sont autant de moments pour créer ces synergies indispensables.

Sensibiliser le grand public est également essentiel. Nous revenons, dans ce numéro, sur l'après-midi « Tout comprendre sur les inondations » organisée le 13 mai dernier sur l'ouvrage hydraulique de Longueil-Sainte-Marie (60). **Je remercie d'ailleurs tous les partenaires impliqués** et qui ont contribué fortement au succès de l'opération ! Et pour la première fois, une balade urbaine de **sensibilisation au risque inondation** a été organisée à Creil pour les **séniors**. Nous sommes d'ailleurs à **disposition des communes pour organiser des visites de sensibilisation**, des ateliers grand public ou auprès des scolaires et des séniors s'ils le souhaitent...

C'est ensemble, **tous mobilisés** sur différents items que nous lutterons efficacement contre le risque d'inondation.

Merci à tous de votre participation !

Gérard SEIMBILLE

Président de l'Entente Oise-Aisne



Signature de la charte de gestion du cycle de l'eau pour limiter les inondations

P 3



Lancement des travaux des ouvrages hydrauliques de la Verse

P 13



Commissions hydrographiques

P 12 / 16 / 17 / 19

Actualités

Collectivité

75 % des dossiers de classement des ouvrages déposés !



Coup de chapeau à l'équipe Gestion des ouvrages de l'Entente Oise-Aisne et aux bureaux d'études qui ont fourni un travail conséquent pour déposer les dossiers de classement des ouvrages avant la date butoir du 30 juin 2023.



Remise de dossiers de classement par Virginie Fouilliart, directrice des ouvrages et de l'exploitation, à Cyrille Caffin, service de contrôle des ouvrages hydrauliques de la DREAL des Hauts-de-France.

Des **travaux de conformité seront nécessaires pour certains ouvrages**, tels que la mise en place de barrières anti-inondation (batardeau), des confortements d'ouvrages... Ces opérations auront lieu au cours des prochains mois. À ce jour, quelques retours des services de l'État ont été reçus et les premières visites d'inspections des ouvrages ont été réalisées.

Neuf dossiers ont fait l'objet de demande de report de délai auprès des services de l'État et seront déposés prochainement.

En concertation avec les services de l'État, des compléments d'études se sont avérés nécessaires pour certains et/ou sont en attente du retour des conventions signées

de la part des propriétaires des parcelles pour assurer la complétude du dossier.

Deux ouvrages situés dans le **Val d'Oise** (Persan et Mours) **n'ont pas fait l'objet de dossier de classement** car il n'existe pas de document attestant de leur antériorité, pour autant les services de l'État n'ont pas considéré que ces ouvrages faisaient courir un risque technologique tel qui conduirait à les arraser. De ce fait, **l'Entente demeure gestionnaire des deux ouvrages et assure leur entretien.**

Vingt-quatre dossiers de classement ont été déposés auprès des services de la DREAL pour instruire les dossiers et s'assurer de la conformité des ouvrages, de leur bon dimensionnement et de l'implication de chacun pour leur surveillance.

À l'issue de cette procédure, des **arrêtés préfectoraux seront établis** approuvant ainsi leur classement. Les **dossiers** déposés ont également été **transmis par voie électronique aux services des EPCI et des communes, ainsi qu'aux maires concernés.**



Inspection de la digue de Verdun à Choisy-au-Bac (60) par l'Entente et la DREAL le 25 juillet.

Digue de Verberie (60)



L'Entente Oise-Aisne gère 40 ouvrages

30 systèmes d'endiguement et 10 ouvrages hydrauliques

Pour rappel, avant l'entrée en vigueur de la GEMAPI (2018), l'Entente gère 1 digue et 3 ouvrages hydrauliques.

Plus d'infos sur le classement des ouvrages, contactez l'Entente Oise-Aisne au **03 44 38 83 83** ou par mail : **entente@oise-aisne.fr**

EN SAVOIR +
la gestion
des ouvrages



Actualités

Partenariat

Qui fait quoi et qui est responsable de quoi ?

Le 13 octobre, une charte a été signée pour clarifier les missions et actions des différents acteurs de la gestion de l'eau : GEMAPI, ruissellement, pluvial, ... avec les acteurs concernés.



Signature de la charte le 13 octobre à Chauny (02).



Ainsi, **Thomas Campeaux**, Préfet de l'Aisne, **Dominique Ignaszak**, Président de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère, **Carole Ribeiro**, Présidente de la Communauté de communes du pays de la Serre, **Gérard Seimille**, Président de l'Entente Oise-Aisne, **Thierry Desmazes**, Président du syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise, **Hubert Compère**, Président du syndicat du bassin versant de la Serre-aval, **Jean-Yves Bricout**, Président de la Chambre d'agriculture de l'Aisne, **Yves Leveque**, Président de l'Union des syndicats et **Pascale Mercier**, Directrice territoriale des vallées de l'Oise de l'Agence de l'eau Seine Normandie ont **signé la charte de gestion des compétences du cycle de l'eau**.

Sous l'impulsion du Préfet de l'Aisne, ce document marque à la fois l'aboutissement de plusieurs mois de réflexion sur la gestion des cours d'eau et du pluvial sur le territoire du chaunois et du pays de la Serre, et le lancement d'un travail collaboratif pour rendre compte des actions engagées. Les deux EPCI avaient été désignés territoires pilotes par la Préfecture pour mener ce travail, en collaboration avec les acteurs présents.

Événement

1993/2023 : 30 ans d'un territoire au bord de l'eau



Visite de la digue de Marizelle à Bichancourt (02) le 11 octobre.

Du 11 au 13 octobre, la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère (02) a commémoré les 30 ans de la crue majeure de l'Oise dans le cadre de la journée nationale "Tous résilients face aux risques" ; un événement auquel s'est associée l'Entente en proposant des visites d'ouvrages.

La crue de décembre 1993 a occasionné des dommages et des pertes économiques estimés à plusieurs millions d'euros. Pour rappeler à chacun notre vulnérabilité face au risque et présenter les aménagements réalisés depuis pour y faire face, la communauté d'agglomération a édité un journal de l'eau, réalisé une exposition itinérante et organisé des événements sur son territoire.

L'Entente Oise-Aisne, partenaire de l'événement, a proposé une **visite du bassin Les Prés de Mesne** dont elle a la gestion. Situé à Viry-Noureuil, cet ouvrage

permet de stocker jusqu'à 100 000 m³ d'eau lors des crues de la Rive. Elle a aussi organisé une **visite sur la digue de Marizelle** située à Bichancourt en partenariat avec Voies navigables de France, gestionnaire de l'ouvrage. La digue protège le hameau de Marizelle des crues de la rivière Oise jusqu'à la crue centennale. L'ouvrage sera transféré à l'Entente avant le 27 janvier 2024, date butoir du transfert des ouvrages de l'État aux collectivités gemapiennes (Loi MAPTAM). L'Entente a également présenté ses missions et ses actions à l'occasion d'une conférence sur les crues historiques.

Une participation financière a été apportée à la communauté d'agglomération pour co-financer l'exposition itinérante à hauteur de **5 000 €**.



Stand de l'Entente à la conférence le 12 octobre.

[RENCONTRES / PARTAGE D'EXPÉRIENCE]

L'Entente échange avec d'autres structures publiques dans l'intérêt général afin de créer des synergies et d'enrichir le débat et les réflexions sur la prévention des inondations.

Les Rencontres de Seine Grands Lacs

Gérard Seimbille, Président de l'Entente Oise-Aisne, est intervenu en table ronde pour témoigner des actions mises en place par l'établissement pour limiter le risque d'inondation lors de la conférence organisée par **Seine Grands Lacs** (EPTB du bassin versant de la Seine). Cet événement qui a réuni des élus, services de l'État, et techniciens, le 15 juin, avait pour objectif de créer des synergies face au risque d'inondation.



Les élus régionaux découvrent les ouvrages de Proisy et Montigny-sous-Marle

Christophe Coulon, Vice-président de la Région Hauts-de-France, **Isabelle Ittelet**, **Nelly Janier-Dubry** et **Éric Donnay**, conseillers régionaux ont visité le barrage de Proisy et Montigny-sous-Marle le 13 juillet. **Stéphanie Lejeune**, maire de Proisy, et d'autres élus ainsi que les services de la Région étaient également présents. Ils ont pu ainsi mieux comprendre le rôle de ces ouvrages qui bénéficient à plus de 60 communes en aval en cas de crue.

Rencontre avec le nouveau directeur territorial du bassin de la Seine de VNF

Stéphane Bousquet, nouveau Directeur Territorial du bassin de la Seine et Loire aval des Voies Navigables de France, **Guillaume Ribein**, Directeur Adjoint et **Benjamin Chamberlin**, Chef d'unité MAGEO ont été reçus par **Gérard Seimbille**, Président de l'Entente Oise-Aisne, **Jean-Michel Cornet**, Directeur et **Virginie Fouillart**, Responsable des ouvrages, au siège de l'établissement le 18 septembre.

Les échanges ont porté sur le projet MAGEO (mise au gabarit européen de l'Oise) et le site de compensation hydraulique de Verneuil-en-Halatte, dont la gestion pourrait être confiée à l'Entente Oise-Aisne en cas de crue, ainsi que sur la neutralité hydraulique du projet dans son ensemble. Le dossier de demande d'autorisation, qui a été récemment déposé par VNF, est en cours d'instruction par les services de l'État et de collecte d'avis.



Ainsi, l'Entente a délibéré le 17 octobre sur des demandes de compléments, estimant que la neutralité hydraulique (absence d'aggravation des crues) n'était pas démontrée, à défaut son avis serait défavorable.

Actualités

L'Entente présente au salon des maires de l'Aisne et de la Meuse

Pour la première fois, l'Entente a participé au salon des maires de deux départements : le 15 septembre à **Verdun** (55) et le 13 octobre à **Chauny** (02). Ces rendez-vous annuels incontournables sont l'occasion pour l'Entente de se faire connaître, de présenter ses missions et d'échanger avec les

élus locaux. C'est aussi pour beaucoup d'entre eux, l'occasion de découvrir l'EPTB dont leur EPCI est membre. Le dispositif Inond'action a notamment eu beaucoup de succès puisqu'il propose un soutien efficace aux particuliers et aux petites activités économiques situées en zone inondable.



Salon des maires à Verdun (55) le 15 septembre.



Salon des maires à Chauny (02) le 13 octobre.

CEREMA

Gérard Seimbille, Président de l'Entente Oise-Aisne, a été élu **membre du conseil d'administration du CEREMA** le 24 avril. Cette instance vote les propositions qui émanent du conseil stratégique.

CEPRI

L'Entente a **présenté le dispositif Inond'action** lors d'une journée autour de la problématique « Les diagnostics de vulnérabilité du bâti » organisée par le CEPRI. Cette rencontre a permis à l'ensemble des techniciens des structures membres du CEPRI de témoigner sur les actions mises en place sur leur territoire.

Préfecture de l'Oise

Gérard Seimbille, Président de l'Entente, a rencontré **Catherine Séguin**, Préfète de l'Oise, le 29 août pour lui présenter nos missions ainsi que le projet de Longueil II.

Stratégie inondation francilienne

Jeudi 12 octobre, l'Entente a participé au **lancement de la stratégie francilienne** qui s'est déroulé à Paris en présence du **Préfet de région** et du **Préfet de police**. Les acteurs locaux du grand cycle de l'eau étaient invités à échanger sur les grandes orientations d'actions pour **renforcer la résilience du bassin des franciliens face aux inondations**.

PPRI

Restitution des ateliers PPRI

À l'invitation de **Catherine Séguin**, Préfète de l'Oise, les élus, les services de l'État et les collectivités ont participé à la restitution des ateliers de concertation au titre de la révision des Plans de prévention des risques inondations (PPRI) le 13 juillet à Nogent-sur-Oise.

Cette rencontre fait suite aux ateliers de concertation menés par la DDT depuis 2022 qui ont pour objectifs de faire remonter les projets d'aménagement des territoires en vue d'établir un règlement de zonage du PPRI.

Les collectivités seront prochainement invitées à faire des retours sur le futur zonage du PPRI issu d'un croisement entre l'aléa et les zones à enjeux (urbanisées ou non). Un calendrier d'avancée du règlement a été présenté aux collectivités.



L'Entente Oise Aisne, acteur majeur pour limiter le risque d'inondations, présente depuis le début de la démarche, apporte son expertise sur la définition des cartes d'aléas de référence.

Zoom expertise

Réseau de mesures

Les mesures des nouvelles sondes sur la rivière Oise sont consultables en temps réel !

Neuf sondes de mesures ont été installées sur le secteur de la confluence de l'Oise et de la Serre pour affiner la connaissance des niveaux d'eau et de l'écoulement des cours d'eau.

Sept sondes ont été installées pour connaître les éventuels impacts des ponts canaux de Châtillon-sur-Oise et de Travecy (02) sur l'écoulement de la rivière Oise : à Beautor au pont communal, à La Fère au niveau des deux ponts, à Châtillon-sur-Oise en amont et en aval du pont, et à Travecy en amont et en aval du pont.

Deux sondes ont également été mises en place au bassin Les Prés de Mesne à Viry-Noueuil (02) pour mesurer la vitesse et la fréquence de remplissage en cas de débordement du cours d'eau de la Rive.

Ces installations complètent le réseau de mesures de l'Entente. Les données sont consultables sur le site Internet de l'Entente Oise-Aisne dans la rubrique Réseau de mesures comme le sont déjà les autres installations présentes sur le bassin.

RÉSEAU DE MESURES
Confluence
Oise Serre

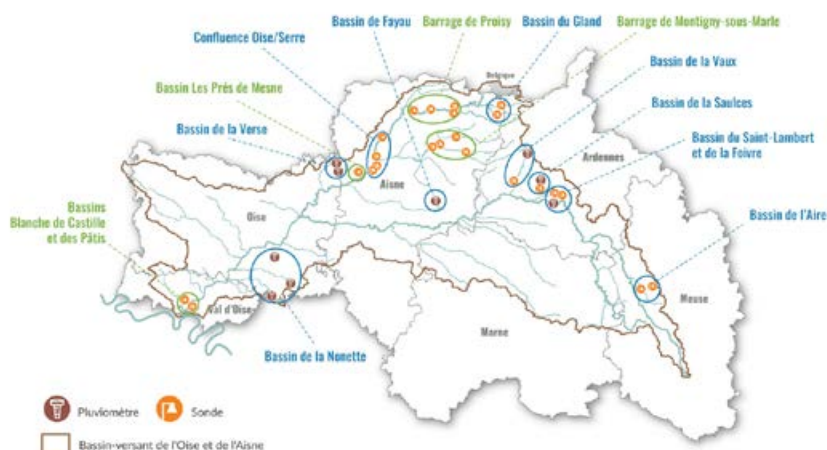


RÉSEAU DE MESURES
Bassin
Les Prés de Mesne



Sonde installée au bassin Les Prés de Mesne.

Localisation des appareils de mesure de l'Entente Oise-Aisne



L'Entente Oise-Aisne gère un réseau de mesures, composé de pluviomètres (mesure de la pluie) et de niveaux (hauteur d'eau dans les cours d'eau) pour ses besoins de connaissance, d'alerte et de surveillance. Vous pouvez accéder aux 3 derniers jours de données.

RÉSEAU
DE MESURES



Pour obtenir des données antérieures, nous vous invitons à nous contacter par mail à entente@oise-aisne.fr

PAPI de la vallée de l'Oise



Connaître la vulnérabilité des territoires pour anticiper la gestion de crise

L'Entente poursuit son travail d'amélioration de la connaissance sur les conséquences directes et indirectes des inondations de la vallée de l'Oise.

En mars dernier, l'Entente avait convié les élus et les services des EPCI et des communes de la vallée de l'Oise, les services des Départements (SDIS, voiries, eau et environnement), les services de l'État, et les opérateurs de réseaux électriques, à des ateliers de **diagnostic de vulnérabilité des territoires aux inondations**. À la suite de cela, des **cartes d'enjeux et des courriers ont été envoyés aux maires et aux présidents des EPCI** pour les inviter à **apporter des informations complémentaires** afin d'améliorer la connaissance sur les conséquences directes et indirectes des inondations de la vallée de l'Oise.

L'Entente se tient à la disposition de ses membres pour participer à une réunion de présentation. À ce titre, une rencontre a eu lieu, le 5 juin, avec les maires de la **Communauté de communes du haut val d'Oise** à la demande d'Olivier Anty, délégué à l'Entente pour la communauté de communes (voir page 10).



EN SAVOIR +
ateliers
de diagnostic
de vulnérabilité



inond'action

DISPOSITIF DE PROTECTION INDIVIDUELLE
CONTRE LES INONDATIONS



© Image - Freepik

[AIDE AUX TRAVAUX]

Près de **66 diagnostics** ont été effectués depuis l'ouverture du dispositif en octobre 2021, dont 7 depuis avril 2023.

Aisne : 7 diagnostics
Ardennes : 10 diagnostics
Meuse : 3 diagnostics
Oise : 26 diagnostics
Val d'Oise : 20 diagnostics

Des travaux ont été engagés dans **19 logements** avec un **financement de 90 500 € par l'Entente Oise-Aisne** correspondant à 80 % des travaux réalisés.

Une **réunion publique** a été organisée à **Choisy-au bac** (60) le 9 mai (voir page 12).

L'Entente Oise-Aisne est à votre disposition pour organiser des réunions publiques dans votre commune durant lesquelles toutes les questions pourront être posées.

Entente Oise-Aisne : 03 44 38 83 83
entente@oise-aisne.fr

EN SAVOIR +
sur le dispositif
Inond'action



Événement / Sensibilisation

Un après-midi pour

« Tout comprendre sur les inondations ! »

L'Entente Oise-Aisne a organisé un événement tout public, le samedi 13 mai à Pont-Sainte-Maxence (60), pour sensibiliser le grand public au risque d'inondation sur le site de l'ouvrage hydraulique de Longueil-Sainte-Marie.



Visite de l'ouvrage hydraulique qui écrête les crues majeures de l'Oise.



Jean-Michel Cornet, directeur de l'Entente, Bruno Dauguet, maire de Pontpoint, et Arnaud Dumontier, Président de la Communauté de Communes des pays d'Oise et d'Halatte.



Animations pour comprendre le phénomène des crues par l'Entente.



Quiz pour tester ses connaissances sur les inondations par l'agence Oise-les-Vallées.

Organisé initialement dans le cadre de la journée nationale « **Tous résiliants face aux risques** », cet événement a été l'occasion de rencontrer et de répondre aux questions de la population et des élus locaux sur nos missions et nos actions pour limiter le risque d'inondation à la fois sur le territoire et à l'échelle du bassin de l'Oise et de l'Aisne.

Des visites de l'ouvrage hydraulique suivies d'une découverte de la **réserve de l'Ois'eau** ont été proposées tout au long de l'après-midi ainsi que des **ateliers** animés par nos partenaires. Les **sapeurs-pompiers de l'Oise** ont expliqué les **bons réflexes** à avoir en cas d'inondation, l'**Agence d'Urbanisme**

Oise-les-Vallées a testé les **connaissances des participants sur le risque**, l'**IFFO-Rme** a proposé un **atelier pour préparer son kit d'urgence** en cas d'inondation. Les visiteurs ont pu tout savoir sur les nichoirs avec la **Ligue de Protection des Oiseaux** et apprendre à construire un **hôtel à insectes** avec le **CIPE des pays de l'Oise**. Et pour finir, l'**Office de tourisme des pays d'Oise et d'Halatte** a proposé des petites **douceurs locales** !

L'Entente remercie chaleureusement l'ensemble de ses partenaires pour leur participation à cet événement de sensibilisation au risque d'inondation et à la préservation de l'environnement.

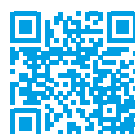
Première balade urbaine pour les séniors à Creil !

L'Entente Oise-Aisne s'est associée à l'**Agence d'urbanisme Oise les Vallées** et le **service Prévention des Risques Majeurs de la ville de Creil** pour proposer une **balade urbaine de sensibilisation au risque d'inondation** destinée aux séniors de la ville de Creil. Le 27 juin après-midi, les participants ont sillonné les bords de l'Oise sur environ 4 km. La balade commentée, ponctuée de 11 points d'arrêt, les a renseignés sur le **phénomène des crues et les conséquences des inondations**.

L'Entente Oise-Aisne, entre autres, a présenté les **moyens** mis en œuvre pour **limiter les inondations** à l'échelle **du bassin versant et localement**. Cette balade a été l'occasion d'évoquer les souvenirs d'épisodes d'inondation marquants, tels que les grandes crues de 1993 et 1995.



REPORTAGE
France 3
Picardie





PAPI de la vallée de l'Oise

Sensibilisation dans les écoles de Creil

Les 3 et 5 octobre, l'Entente Oise-Aisne a sensibilisé au risque d'inondation **trois classes de l'école Victor Hugo à Creil** (60) en partenariat avec l'Agence d'urbanisme Oise-les-Vallées, le **service de Prévention des risques majeurs de la ville de Creil** et le **SDIS de l'Oise** (centre d'intervention de Creil). Ainsi durant une demi-journée, les élèves ont abordé les notions du **cycle de l'eau**, des **phénomènes de crues**, les **conséquences d'une inondation**, et les **bons gestes à adopter pour se protéger**. L'Entente se tient à la disposition des enseignants qui souhaitent organiser des interventions de sensibilisation au sein de leurs écoles primaires. Ces animations peuvent s'inscrire dans le cadre des classes d'eau. N'hésitez à pas à relayer l'information !



Le barrage de Proisy, un ouvrage hydraulique incontournable pour comprendre la régulation des inondations

Les équipes de l'Entente ont accueilli différents publics au printemps et cet été pour expliquer le fonctionnement de l'ouvrage hydraulique construit en 2009 pour réguler les crues majeures de l'Oise.



Les 25 et 30 mai, près de **60 collégiens** du collège G.Cobast d'Hirson et du collège Pierre Sellier de La Capelle.



Le 4 juillet, les **services de la DREAL Hauts-de-France** à l'occasion de leur journée d'échanges.



Le 6 juillet, près de **210 retraités agricoles de l'Aisne** à l'occasion de leur rencontre annuelle.



[VIDÉOS]

GEMAPI, ruissellement : L'Entente au service des territoires

L'Entente a réalisé une vidéo pour présenter l'étendue de ses actions, son expertise interne, et l'aide qu'elle peut apporter aux collectivités pour les accompagner dans la mise en place de solutions pour limiter le risque d'inondation sur leur territoire.

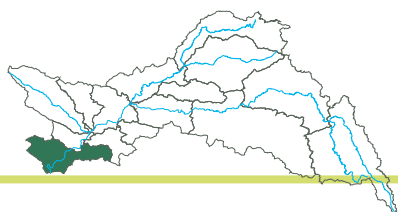
Nous vous invitons à la découvrir et à la relayer !

LANCER LA VIDÉO



Les actions locales

Retrouvez toutes les actions locales menées par l'Entente Oise-Aisne présentées par unité hydrographique.



Oise confluence

Communauté de communes du haut val d'Oise Échanges fructueux avec les maires

Le 5 juin, les équipes de l'Entente ont présenté les cartes d'enjeux ainsi que les missions, actions et projets à venir pour le territoire du haut val d'Oise.

Cette rencontre a été organisée à la demande d'Olivier Anty, délégué à l'Entente pour la communauté de communes, qui a souhaité que les maires du haut Val d'Oise puissent **prendre connaissance des cartes d'enjeux** (réseaux électriques, eau, logements, entreprises...) réalisées par l'Entente et présentées lors des **ateliers de diagnostic de vulnérabilité des territoires** aux inondations organisés au mois de mars.

Ce travail, effectué dans le cadre du PAPI de la vallée de l'Oise et en **collaboration avec les opérateurs de réseaux, les élus locaux, les services départementaux, les services de l'État** et les **SDIS** permet d'**améliorer la connaissance sur les conséquences directes et indirectes des inondations de la vallée de l'Oise.**

Les élus locaux, en prise directe avec les enjeux de leur territoire, sont les mieux placés pour apporter des connaissances complémentaires en la matière. Réciproquement, les cartes de défaillance (dysfonctionnements de réseaux du fait de l'inondation) permettent aux élus de prendre la mesure du risque.

Ce rendez-vous a également permis aux maires de découvrir plus en détail le **dispositif Inond'action** qui offre un financement de 80 % sur des travaux effectués par les particuliers, les mairies ou les entreprises de moins de 20 salariés pour prémunir les bâtiments des inondations.



Présentation des cartes de vulnérabilité aux élus du haut val d'Oise (95) le 5 juin.

Les services de l'Entente se tiennent à la disposition des membres pour participer à des réunions d'information autour du diagnostic de vulnérabilité des territoires.

Communauté de communes de la vallée de l'Oise et des 3 forêts Ru du Montuboais



À la demande de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des 3 forêts, l'Entente avait rencontré le maire de Mériel le 31 mars au sujet du ru du Montuboais qui **déborde sur deux communes Mériel et Méry-sur-Oise en cas de fortes pluies**. Cependant, le SIAVOS, compétente en matière d'assainissement et de gestion des eaux de ruissellement (pluvial) sur ce territoire a informé l'Entente d'une étude en cours pour la réalisation d'une zone tampon en amont de Mériel permettant de réguler les débits et de décanter les eaux pluviales avant qu'elles ne rejoignent le ru du Montuboais. **L'Entente a décidé d'attendre le retour des études du syndicat avant de mener des études ou d'envisager des travaux.**

[EN BREF]

Vauréal et Courdimanche

L'Entente a reçu, cet été, un accord de principe du service de la voirie départementale pour réaliser des travaux au niveau de la RD922. Les **aménagements de lutte contre les coulées de boue** vont pouvoir débuter cet automne. Ils consistent à **l'implantation d'une haie sur talus avec une noue**, ainsi que **l'aménagement de deux entrées de champs**. Le coût estimatif des travaux s'élève à **15 000 €**.

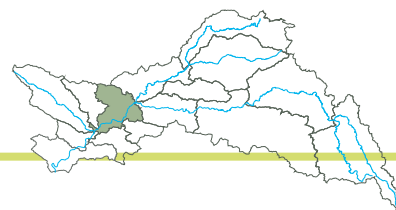
Neuville-sur-Oise

Plusieurs secteurs de la commune sont à l'étude pour limiter le risque d'inondations : **prise de merlons et restauration d'un petit bassin de rétention**. Dans le cadre d'un projet d'aménagement urbain sur des terrains communaux, l'Entente a également proposé de créer une **noue** pour gérer l'apport de l'écoulement des eaux. L'établissement des conventions entre les propriétaires, l'exploitant agricole et l'Entente est en cours.

Comité technique du ru de Liesse

En novembre 2022 et juin 2023, l'Entente a participé au comité technique du ru de Liesse qui réunit entre autres la **Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise**, le **SIARE**, le **département du Val d'Oise**, l'Entente et les **services de l'État**. Il permet à chaque acteur d'échanger sur les actions en cours et à venir concernant la **gestion qualitative et quantitative de l'eau sur le bassin du ru de Liesse**.

Oise Aronde



Projet Longueil II

Lancement de l'étude d'impact environnemental

L'étude environnementale a débuté au printemps sur le site du projet de Longueil II. Cette étude menée par le bureau d'études Ingerop consiste à établir un **inventaire de la faune et de la flore présentes durant quatre saisons**.

Parallèlement, l'Entente a débuté les démarches administratives pour constituer une **réserve foncière** en vue d'échanger des terres pour les **besoins du projet d'agrandissement de l'ouvrage** d'écroulement des crues de l'Oise. En effet, le tracé des digues de ceinture, qui s'appuie en partie sur les digues existantes de l'aménagement de Longueil-Sainte-Marie, va nécessiter

à terme l'acquisition de foncier sur les communes de Pontpoint et Pont-Sainte-Maxence.

Ainsi **57 hectares** de terres provenant d'un seul exploitant local qui cède son exploitation à la SAFER des Hauts-de-France, sont mis en réserve pour l'Entente le temps des études. Cette opération est rendue possible par l'application de la convention liant la SAFER Hauts-de-France et l'Entente datant du 25 mai 2021. La finalisation de l'acquisition est en cours.



Inventaire des espèces présentes dans les étangs le 28 juin.

Oise Aronde

Choisy-au-Bac Réunion publique pour informer du dispositif Inond'action

Le 9 mai, une vingtaine d'habitants ont assisté à la réunion publique organisée conjointement par la municipalité de Choisy-au-Bac et l'Entente pour présenter le dispositif.



Réunion publique à Choisy-au-Bac (60) le 9 mai.

L'occasion pour les services de l'Entente de répondre à toutes les interrogations concernant ce dispositif qui **subventionne les travaux de protection des inondations pour les particuliers, petites entreprises de moins de 20 salariés et établissements sensibles, à 80%, et ce, sans conditions de ressources !**

Cet accompagnement est **proposé à tous les habitants des communes des intercommunalités membres de l'Entente Oise-Aisne**. Le dispositif lancé fin 2021, vise à compléter l'offre de l'Entente pour ses membres, en matière de lutte contre les inondations avec un dispositif personnalisé et répondant « à la carte » aux problématiques des territoires.

EN SAVOIR +
Dispositif
inond'action



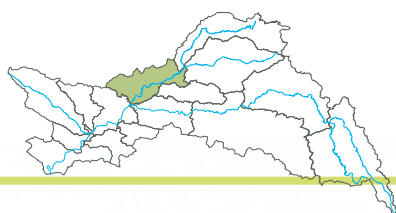
Pont-Sainte-Maxence Réserve de l'Ois'eau



L'Entente Oise-Aisne a accueilli une classe de terminale Gestion des milieux naturels et de la faune du **lycée agricole d'Airion (60)** à la réserve de l'Ois'eau. Les élèves ont pu découvrir le site et les aménagements réalisés pour la rendre encore plus favorable pour la faune et la flore.



Les passionnés de la nature avaient rendez-vous le 26 avril à la réserve de l'Ois'eau dans le cadre du **Festival de l'Oiseau et de la Nature**. Cette sortie a été également l'occasion pour l'Entente d'expliquer ses missions et le fonctionnement de l'ouvrage hydraulique qui régule les crues majeures de l'Oise.



Oise moyenne



EN SAVOIR +
Consultez
les documents
de présentation



Commission hydrographique Oise moyenne

Le 23 mai, à l'invitation de **Thibault Delavenne**, Président de la commission hydrographique Oise moyenne, de nombreux élus, services de l'État et des collectivités étaient présents pour **échanger sur le bilan des actions 2022 et sur le programme 2023** pour des aménagements en termes de prévention des inondations et de ruissellement (protection des biens et personnes contre les coulées de boue).

Les **actions de gestion des milieux aquatiques et ruissellement** menées par les différents **syndicats de rivières** ont été également présentées.

Ces réunions sont essentielles pour rendre compte régulièrement des actions menées et coordonner les programmes entre structures pour une complémentarité des aménagements.



PAPI Verse

Premiers coups de pelle pour la construction des ouvrages de régulation de la Verse

Le 19 octobre a eu lieu le lancement officiel du chantier des ouvrages hydrauliques de la Verse (60), à Berlancourt et à Beaugies-sous-Bois, en présence des élus locaux, de l'État, de la Région Hauts-de-France, du Département de l'Oise, des équipes de l'Entente, des entreprises, et du syndicat de la Verse (SIAEV).



RETOUR
EN IMAGES

Inscrits dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Verse, les deux futurs ouvrages visent à **atténuer les inondations du cours d'eau en stockant provisoirement les eaux des fortes crues**. Leur effet sera bénéfique pour les **communes situées en aval jusqu'à Noyon**. Les ouvrages permettront également de **compenser l'augmentation des débits** induits par d'autres travaux tels que la **réouverture de la Verse dans Guiscard**. Dans l'attente de ces deux ouvrages, un frein hydraulique (plaque en métal) avait été mis en place à Guiscard en 2019 pour limiter le débit du cours d'eau sur l'aval. Ce frein sera retiré dès que la compensation sera effectivement assurée par les ouvrages de Beaugies-sous-Bois et Berlancourt.

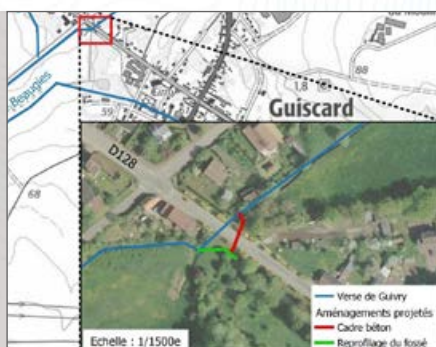
La **première phase de travaux** consiste à réaliser les **remblais provisoires** avec des matériaux spécifiques en terre. Il s'ensuivra une phase de tassement des matériaux durant laquelle les travaux seront à l'arrêt. Cette phase de consolidation durera environ 10 mois. Les ouvrages hydrauliques disposent d'une **capacité totale de stockage** de près de **300 000 m³**. L'opération s'élève à **2,46 millions d'euros** (20 % par l'Entente Oise-Aisne, 40 % par l'État, 30%

par la Région Hauts-de-France, et 10 % par le Département de l'Oise). Une **zone environnementale** sera réalisée pour **compenser les effets générés par le projet sur la biodiversité**.

Cette zone se situe au lieu-dit la **Faisanderie à Guiscard**. L'Entente qui est propriétaire de terrains sur 14,7 hectares, procédera à une **restauration du lit** du cours d'eau sur environ 80 m ainsi qu'à la gestion de la ripisylve (plantes adaptées aux cours d'eau).



Une **lettre d'information** a été distribuée mi-juillet à l'ensemble des **habitants de Beaugies-sous-Bois et Berlancourt** pour leur expliquer en quoi consistent les travaux et leur déroulement.



Reprise du projet de travaux rue Hélène Versepuy à Guiscard

L'Entente a reçu le 4 juillet les autorisations réglementaires des services de l'État pour poursuivre l'opération d'aménagement rue Hélène Versepuy à Guiscard. Les travaux, qui s'inscrivent dans le cadre du **PAPI Verse**, consistent à réaliser un **bras de décharge** en dalot de 29 mètres sous le passage de la route en parallèle de l'ouvrage existant. Celui-ci était sous dimensionné en cas de montée des eaux de la Verse de Guivry. La phase projet a été lancée le 28 août. Le coût prévisionnel s'élève à **260 000 € TTC**.

Pays noyonnais

3 compétences transférées : une complémentarité efficace pour agir sur tous les leviers

La Communauté de communes du pays Noyonnais a transféré la compétence prévention des inondations et la gestion du ruissellement pour l'ensemble de ses communes ainsi que la gestion des milieux aquatiques pour l'est de son territoire. L'Entente a ainsi initié un travail collaboratif avec les élus et les services concernés. À ce titre plusieurs réunions d'échanges ont lieu :

Le 3 mai, l'Entente a rencontré **Philippe Basset**, Vice-président Gemapi pour le pays noyonnais et délégué suppléant à l'Entente, **Gérard Deguise**, conseiller de la Présidente et les services de l'intercommunalité pour **identifier les problématiques en termes de gestion des milieux aquatiques, d'inondations par débordements et de coulées de boue** (ruissellement).

Gestion du Grand Ru

Le 22 mai, l'Entente a rencontré les **maires d'Appilly, Mondescourt et Grandrû**, les élus de la Communauté de communes du pays Noyonnais, dont **Philippe Basset**, délégué à l'Entente, et les services pour échanger sur les **problématiques autour du Grand Ru**, un cours d'eau historiquement dévié de son lit et en partie busé ce qui l'empêche de s'étendre. L'Entente va étudier la topographie du terrain et établir

un **plan de gestion d'entretien et de restauration**. Le diagnostic de terrain a débuté à la suite de l'autorisation d'accès aux parcelles privées par arrêté préfectoral du 25 juillet 2023.

Gestion du ru de Bellefontaine

Le 5 juillet, l'Entente a rencontré les **élus de Pontoise-lès-Noyon** et de **Caisnes** pour **identifier les problématiques autour du ru de Bellefontaine** qui **mobilisent** l'ensemble des trois compétences : **prévention des inondations, la gestion du ruissellement et la gestion des milieux aquatiques**. L'étude de terrain va démarrer d'ici la fin de l'année 2023.

Des actions pour limiter les coulées de boue à Noyon



Échange avec un sinistré à Tarleffesse (60).

À la suite des violents orages du 24 août qui ont provoqué d'importantes coulées de boue à Noyon (60) et plus particulièrement dans les rues d'Happlincourt et du Coizel du quartier de Tarleffesse, et des fortes précipitations du 21 septembre qui ont touché ce même quartier, l'équipe de l'Entente Oise-Aisne s'est rendue sur le secteur, les 5 et 21 septembre, avec les services techniques de la Communauté de Communes du pays Noyonnais et de la ville de Noyon pour établir un état des lieux afin de proposer des solutions pour limiter ce type d'écoulement.



Pêche électrique réalisée dans le Grand Ru (60).

Pays noyonnais

Une centaine de poissons pêchés dans le Grand Ru !

Le 27 juin, la Fédération de l'Oise pour la pêche et la protection des milieux aquatiques a effectué une **pêche électrique d'inventaire** afin d'évaluer les populations piscicoles du cours d'eau situé sur les communes d'**Appilly, Grandrû et Mondescourt** (60). Sept espèces ont été recensées : Epinoche, Epinochettes, Ablettes, Chabots, Goujons, Loches Franches et Gardons.

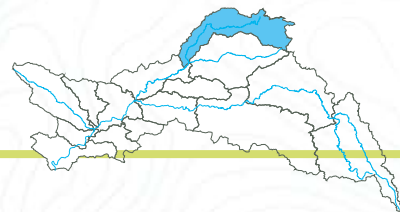
Il s'agit du **premier état des lieux de l'état biologique du cours d'eau**. Les techniciens ont procédé également à la prise de la température de l'eau, réalisé quelques profils, et établi un état des lieux sommaire de la végétation aquatique.

La quantité de poissons relevée est une bonne surprise, mais les espèces présentes

et leur localisation révèlent une rivière assez dégradée et sectorisée.

Cette première étape permet de conforter la **nécessité de procéder à des études et des travaux de restauration du cours d'eau**. Ces derniers s'inscrivent dans un **projet global pour limiter le risque d'inondation, et de coulées de boue et réaliser des aménagements sur ce bassin versant**.

Il s'agit de la **première action mandatée par l'Entente Oise-Aisne sur le territoire Est de la Communauté de communes du pays Noyonnais au titre des compétences Gestion des milieux aquatiques et Ruissellement**, récemment transférées à l'EPTB, et au titre de la Prévention des inondations.



Hirson

Lancement des levés bathymétriques et topographiques

155 levés vont être réalisés sur l'Oise et certains de ses affluents en amont d'Hirson pour faire suite au travail engagé pour limiter les risques d'inondation sur ce secteur.



Ruisseau d'Anor (59).

L'entreprise INGEO (géomètre) a été mandatée par l'Entente pour réaliser les levés bathymétriques et topographiques nécessaires à la création d'un modèle hydraulique sur les tronçons de l'Oise en amont d'Hirson et de certains affluents (le Gland, les Anorelles, le ru des Prenis, ...). Ces données alimenteront la future étude de faisabilité pour définir un programme de travaux visant à limiter le risque d'inondation à Hirson (02), Anor (59) et Saint-Michel (02).

À la suite de la réception des autorisations de pénétration des services des préfectures de l'Aisne, des Ardennes et du Nord pour

permettre au prestataire de réaliser les levés sur les terrains privés, les premiers relevés ont débuté cet automne et se poursuivront jusqu'en décembre.

L'opération consiste à réaliser 155 levés dont 32 profils en travers de seuil, 19 profils en long de seuil, 60 profils en travers de cours d'eau, 25 ponts/passereles, 12 levés système de vannage, et le levé de la bathymétrie de 10 étangs.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 80 000 € HT. Un bureau d'études sera ensuite mandaté pour réaliser l'étude globale permettant l'analyse et la recherche de solutions complémentaires.

Barrage de Proisy

Des plongeurs pour curer les sédiments



Remise en mouvement des sédiments.

L'Entente a mandaté une équipe de plongeurs spécialisés, du 5 au 15 juillet, pour remettre en mouvement les sédiments accumulés sous le clapet du barrage de Proisy (02).

Lors des crues, les sédiments forment des atterrissements qui peuvent gêner l'abaissement complet du clapet au fond du lit du cours d'eau et limiter l'écoulement en période d'étiage. Cette maintenance a lieu tous les deux à trois ans en fonction des volumes de sédiments accumulés.

[EN BREF]

Bucilly et Martigny



Rencontre avec un exploitant agricole à Martigny (02).

Les secteurs du hameau de la Fosse à Martigny et de la rue d'Hirson à Bucilly ont fait l'objet d'une première phase de concertation avec les exploitants agricoles pour convenir d'un programme d'aménagement. Pour ce faire l'Entente a rencontré plusieurs exploitants agricoles depuis le printemps et réalise une modélisation du secteur de Bucilly.

Inventaire piscicole sur le Gland



Dans le cadre des mesures compensatoires du dérasement des seuils à Hirson, la Fédération de pêche a effectué, les 10 et 11 octobre, une pêche électrique pour recenser les espèces présentes dans le cours d'eau à l'emplacement de l'ancien seuil pasteur à Hirson et à Saint-Michel sur la zone de compensation environnementale. De nombreuses espèces piscicoles y ont été recensées, ce qui confirme les premiers résultats obtenus lors de la première pêche qui indiquaient déjà que le dérasement des seuils, nécessaire à limiter le risque d'inondation, concourait véritablement au développement de la biodiversité.



Aisne aval

Lisières de l'Oise

Limiter les coulées de boue

L'Entente mène différentes actions pour limiter le ruissellement sur le territoire des Lisières de l'Oise.

Attichy

Des conventions ont été signées avec l'Entente et les propriétaires et exploitants de parcelles agricoles en vue de la mise en place d'**aménagements de lutte contre les coulées de boue**.

Chelles



Installation de gros ballots de paille pour limiter les coulées de boue à Chelles (60).

Des **gros ballots de paille** de plus de 300 kg ont été installés le 13 juin sur la commune le long du sentier de Timet, perpendiculairement à une ravine qui génère des coulées dans le village en cas d'épisode orageux notoire. Cet **aménagement provisoire** a été mis en place par l'Association foncière de la commune avec l'aide technique de l'Entente Oise-Aisne. Il s'agit des premiers aménagements temporaires de lutte contre les coulées de boue **avant la mise en place de dispositifs plus pérennes**.

Moulin-sous-Touvent

Une première réunion de terrain a eu lieu avec **Anne Brocvielle**, maire de Moulin-sous-Touvent, pour **établir un état des lieux des problématiques locales**. Une réunion publique sera prochainement programmée sur le secteur pour présenter le dispositif Inond'action.

Nampcel

Des **travaux d'hydraulique douce** vont être réalisés sur des terrains communaux fin 2023. Une visite de terrain avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'Entente et la commune a eu lieu le 10 mai pour échanger sur la mise en place de plusieurs noues en cascade. Une demande de subvention sera déposée auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Pierrefonds

Une convention a été signée avec l'Office National des Forêts pour le **réaménagement d'un chemin forestier**.

Axes routiers

Les services de l'Entente, les services techniques de la Communauté de communes des lisières de l'Oise et les maires de Jaulzy, Couloisy, Cuise-la-Motte et Trosly-Breuil, se sont réunis pour étudier les **éventuels impacts de la RN31** sur les écoulements en cas de fortes pluies dans certains secteurs du territoire.

Dans le cadre d'une gestion globale et cohérente du ruissellement sur le territoire, l'Entente a organisé une visite de terrain le 6 juin avec les services de la voirie départementale de l'Oise et les élus sur les communes de Berneuil-sur-Aisne, Attichy, Nampcel et Pierrefonds afin d'identifier les problématiques d'écoulements des eaux pluviales sur les **routes départementales**.

EN SAVOIR +
Consultez
les documents
de présentation



Commission hydrographique Aisne aval

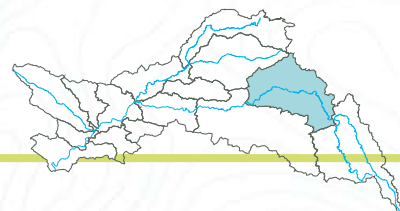
Le 7 avril dernier, s'est tenue au siège de la communauté de communes des Lisières de l'Oise la commission hydrographique Aisne aval, présidée par **Franck Superbi**, Président de la commission hydrographique et délégué titulaire à l'Entente pour la communauté de communes.

Ce rendez-vous bi annuel permet aux élus et techniciens de l'unité hydrographique concernée de faire un **bilan des actions** GEMA,

PI et ruissellement et de se concerter autour des futurs programmes à mettre en place.

Les différents acteurs (EPCI, services de l'Etat, syndicats, financeurs) sont ainsi rassemblés pour **échanger autour de problématiques souvent complémentaires et prioriser les actions**.

Aisne moyenne



Bassin de la Vaux

Système d'alerte pour anticiper la gestion de crise

L'Entente a pour ambition de développer des outils d'aide à l'anticipation de la crise pour ses membres et leurs concitoyens.



Quentin Girardon et Alexandre Navarro, ingénieurs en charge de la modélisation et de l'anticipation de la crise.

Après avoir proposé un système d'alerte SMS pour le bassin de la Verse et le bassin de la Nonette (60), et un seuil d'alerte dédié à la municipalité d'Attigny dans les Ardennes pour prévenir d'un risque de débordement de cours d'eau, l'Entente travaille sur la mise en place de **systèmes d'alerte destinés à la population sur les sous-bassins versants de l'Oise et l'Aisne pour anticiper les crues des petits cours d'eau.**

Alexandre Navarro, stagiaire puis engagé à l'Entente en tant qu'ingénieur en charge de la modélisation hydraulique et de l'anticipation de la crise a réalisé un modèle hydrologique et hydraulique du bassin de la Vaux dans les Ardennes.

Pour ce faire, il a parcouru le linéaire de la Vaux afin d'identifier les éléments impactant les écoulements ainsi que les enjeux inondés lors des crues passées. Une rencontre a également eu lieu avec Ludovic Bugnet, maire de la commune d'Écly, qui a transmis des informations sur les crues historiques. Des seuils d'alertes seront ensuite mis en place en concertation avec chaque commune impactée par les inondations. L'objectif de ce travail est de pouvoir appliquer la méthodologie à d'autres territoires.

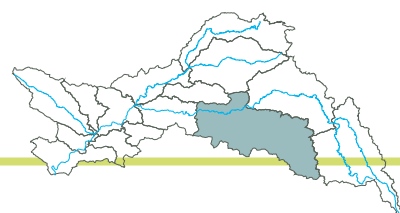


EN SAVOIR +

Consultez le rapport de stage d'Alexandre Navarro : Études hydrologiques et hydrauliques pour la mise en place d'un système d'alerte d'inondation sur le bassin versant de la Vaux.



Aisne Vesle Suippe



Deux commissions hydrographiques en une : Aisne Vesle Suippe et Aisne moyenne

Mercredi 18 octobre, avait lieu la réunion des deux commissions hydrographiques à Sault-lès-Reheth présidée par **Hervé Girard**, Président de la commission hydrographique Aisne Vesle Suippe. **Pascale Gaillot**, Présidente de la commission Environnement de la Région Grand-Est était également présente. Ce rendez-vous initié par l'Entente est l'occasion pour chaque structure, présente sur les territoires, de relater les actions effectuées en 2022 et 2023, et les programmes à venir : le **SIABAVES** (Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Aisne Vesle Suippe), l'Union des syndicats de l'Aisne mais aussi l'Union départementale des associations syndicales autorisées (UDASA). Les élus, services de l'État, départements et régions ainsi que les techniciens des EPCI peuvent ainsi échanger sur leur expérience et enrichir mutuellement le débat autour d'actions complémentaires.



EN SAVOIR +
Documents de présentation prochainement disponibles



Saint-Thomas

Des aménagements de lutte contre les inondations



Un bassin a été implanté sur la commune de Saint-Thomas (02) pour tamponner les eaux sur le bassin du ru de Fayau.



Bassin tampon en cascade à Saint-Thomas (02).

La commune a été impactée à plusieurs reprises au début des années 2000 par des inondations à la suite des fortes précipitations. L'Entente a été saisie en 2011 pour mener une étude afin d'établir un plan d'actions en vue de limiter le risque d'inondation sur les communes du sous-bassin du ru de Fayau.

À Saint-Thomas, l'étude a permis de définir le dimensionnement d'un **bassin tampon**. Un terrain a été identifié en concertation avec les élus locaux pour créer cet aménagement. Le propriétaire du ter-

rain étant décédé, la commune a dû engager une procédure d'acquisition de bien sans maître qui a été officialisée en novembre 2022. Les travaux, qui ont débuté début mars, ont été réceptionnés en partie le 28 avril. Ils ont permis de mettre en place un bassin d'infiltration d'une capacité de stockage de 100 m³.

L'ouvrage qui s'inscrit parfaitement dans son environnement va être agrémenté de plantations cet automne.

Le montant de l'opération s'élève à **45 354 € TTC**.

[EN BREF]

Aizelles

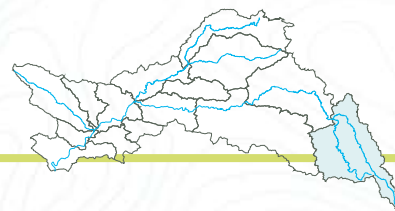
Le projet qui porte sur l'**élargissement du ru de Fayau** dans la commune d'Aizelles a reçu un avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur. L'objectif du projet d'aménagement est de **redonner de l'espace au cours d'eau sur 220 m** dans la rue du Moulin pour limiter le risque de débordement. Des passerelles d'accès aux propriétés riveraines du cours d'eau seront reconstruites et adaptées au nouveau tracé du lit mineur. L'arrêté de DIG (Déclaration d'intérêt général) est en cours de signature. Le coût de l'opération est estimé à **710 500 € HT**.



État actuel.



Projet d'élargissement du ru de Fayau (02).



Sous-bassins de l'Aire

Lancement des études pour limiter les coulées de boue

L'Entente a lancé une étude de diagnostic sur les sous-bassins de l'Aire pour proposer des solutions efficaces afin de limiter les coulées de boue sur ces secteurs.



Coulées de boue à Auzéville en Argonne (55) le 3 juin 2021.



La **Chambre d'agriculture de la Meuse** associée à la **Chambre régionale d'agriculture Grand-Est** ont été mandatées par l'Entente pour mener l'étude de diagnostic et des propositions d'aménagements sur les sous-bassins de l'Aire pour limiter le risque de ruissellement sur les communes de **Clermont-en-Argonne** (Auzéville, Jubécourt, Parois et Vraincourt), **Brabant-en-Argonne**, **Avocourt** et **Les Souhesmes-Rampont**. La phase de diagnostic a débuté mi-septembre.

Dès cet automne, des rendez-vous seront pris avec les exploitants agricoles et les propriétaires pour échanger autour de solutions efficaces et les moins impactantes pour leur activité. L'étude s'élève à **100 000 € HT**.



EN SAVOIR +
Consultez
les documents
de présentation



Commission hydrographique Aisne amont Aire

Jean-François Lamarlette, président de la commission hydrographique Aisne amont Aire et conseiller départemental de la Meuse avait convié, le 7 juin, les élus, services de l'État, services départementaux, agents des collectivités à la **commission hydrographique Aisne amont**.

Cette réunion a permis de faire le point avec tous les acteurs du territoire sur les **actions et projets** en termes de **prévention des inondations et de ruissellement**.

Le **Syndicat mixte d'aménagement de l'Aire et de ses affluents** a également présenté ses actions en matière de GEMA et a souligné le **travail collaboratif mené avec les services de l'Entente Oise-Aisne**.

En effet, c'est en coordination que les projets sont menés pour une efficacité renforcée au service des administrés.

La collectivité

[PAROLES D'ÉLU]

Entretien avec Sandrine Dauchelle

Présidente de la Communauté de communes du pays Noyonnais et maire de Noyon.



« Nous nous sommes rendu compte que le ruissellement, compétence communale par défaut, ou encore l'entretien et la restauration des cours d'eau sont des compétences complémentaires. »

Entente Oise-Aisne : La communauté de communes du pays noyonnais a voté le transfert des compétences GEMA et ruissellement à l'Entente Oise-Aisne. Pourquoi ce choix ?

Sandrine Dauchelle : L'Entente exerce la compétence Prévention des inondations sur le territoire. La prise en compte des problématiques tant en urbain qu'en rural est réelle et traitée. Avec le temps, nous nous sommes rendu compte que le ruissellement, compétence communale par défaut, ou encore l'entretien et la restauration des cours d'eau sont des compétences complémentaires.

Il nous a donc semblé beaucoup plus cohérent de confier ces trois compétences à un seul acteur.

EOA : Quel est l'intérêt de ce multiple transfert ?

S. D. : En tant que Présidente d'intercommunalité, j'attache beaucoup d'importance à l'efficacité des actions engagées.

J'ai également le souci des deniers publics. Et l'Entente non seulement dispose de personnels techniques reconnus mais est également très compétitive en termes de coûts grâce à la mutualisation des charges générales entre les 34 collectivités membres.

EOA : Quelles problématiques d'inondation rencontrez-vous sur votre territoire ?

S. D. : Je vous donne un seul exemple : la compétence Gestion des milieux aquatiques prévoit la restauration des cours d'eau mais également leur entretien (enlèvement d'embâcles notamment). On voit, dans ce cas, que tout est lié.

Si le cours d'eau est entretenu correctement, l'eau circule plus facilement, la continuité et le bon état écologique sont respectés et cette bonne gestion du cours d'eau participe aussi à la réduction des inondations. D'autre part, les coulées de boue touchent tout un chacun. Et c'est souvent dans les communes en amont que les travaux doivent se faire pour préserver les habitants des villages en aval. C'est en toute logique que la compétence ruissellement doit être exercée par la communauté de communes car la solidarité joue à plein, dans ce cas.

C'est donc naturellement que nous avons transféré ces compétences à l'Entente qui peut ainsi coordonner les actions GEMA, Prévention des inondations, et ruissellement.

Pays noyonnais

Ruissellement : la Communauté de communes nous fait confiance



Ouvrage en gabions installé à Bûchoire (Guiscard - 60) par l'Entente en 2016.

Après le transfert à l'Entente, fin 2022, de la compétence Gestion des milieux aquatiques pour l'est de son territoire, les élus de la Communauté de communes du pays Noyonnais ont approuvé le transfert de la compétence Ruissellement.

Le territoire du pays Noyonnais est particulièrement sensibilisé aux questions de coulées de boue. L'orage des 7 et 8 juin 2007 a impulsé le **PAPI Verse** qui comprend des actions de maîtrise des ruissellements sur l'amont des versants. L'Entente avait, dès le début du PAPI, réalisé les premières plantations ainsi qu'un large ouvrage en **gabions à Bûchoire** (Guiscard) pour **limiter les coulées de boue**.

La collectivité

La perte de la clause de compétence générale des départements et la recomposition des gouvernances avec la GEMAPI a hélas stoppé cette démarche.

Au vu d'une problématique toujours présente, tant sur le bassin de la Verse que sur l'est noyonnais, les élus de la Communauté de communes du pays Noyonnais (60) ont décidé de se saisir de ce sujet pour le confier à l'Entente Oise-Aisne qui a développé une ingénierie en régie et les composantes d'un dialogue agricole abouti.

Après une révision de ses statuts, les **élus de la communauté de communes du pays Noyonnais ont approuvé le transfert de compétence Ruissellement à l'Entente**, qui a ensuite été approuvé par les élus de l'Entente lors du comité syndical du 11 mai. Nos statuts qui prévoient la **mutualisation du coût des travaux et du fonctionnement des services**, ont pour intérêt un lissage des contributions et une **charge de fonctionnement réduite pour chacun**.

La Communauté de communes du pays Noyonnais rejoint la Communauté de communes des lisières de l'Oise (60), la Communauté de communes des trois rivières (02) et les conseils départementaux du Val d'Oise et de la Meuse qui ont transféré cette compétence à l'Entente.



Haie implantée à Guiscard.

Visite des aménagements de lutte contre les coulées de boue

Le 30 mai, les élus de la Communauté de communes du pays Noyonnais ont visité les aménagements pour lutter contre les coulées de boue à Bitry et Saint-Pierre-lès-Bitry (60), deux communes de la communauté de communes des Lisières de l'Oise.



Visite des aménagements de lutte contre le ruissellement à Bitry en présence des élus et des services le 30 mai.

Les élus ont pu mieux comprendre l'utilité des travaux effectués et les enjeux locaux. **Expertise en interne, concertation en amont avec les agriculteurs, plan de financement, réalisations concrètes...** Tous les aspects ont été abordés lors de cette rencontre. Ils ont été accueillis par Franck Superbi, Maire de Bitry et Daniel Bukwa, Adjoint à Saint-Pierre-lès-Bitry.

Ces visites sur le terrain et ce partage d'expérience sont particulièrement appréciés pour **mieux appréhender les différentes solutions à envisager**.

Des réunions de travail ont également eu lieu avec les services et les élus afin d'identifier les problématiques (voir page 14).

La collectivité

Ils nous rejoignent : La Communauté de communes du val de l'Aisne et la Région Île-de-France

Deux collectivités ont fait le choix d'adhérer à l'Entente Oise-Aisne : un EPCI pour la compétence Prévention des inondations, et pour la première fois, une Région, pour participer à la gouvernance autour du grand cycle de l'eau au vu des forts enjeux.

Avec ces nouvelles adhésions, la **recomposition de la solidarité à l'échelle du grand bassin de l'Oise avance à grands pas**. L'Entente Oise-Aisne compte dorénavant **28 adhésions d'EPCI pour la prévention des inondations, 1 adhésion de Région**, en plus des cinq départements historiques qui ont confirmé leur appartenance au syndicat.

L'EPTB est **compétent en prévention des inondations sur 7 860 km²** représentant **860 000 habitants**.

Par délibération du 15 juin, la **Communauté de communes du val de l'Aisne** a voté

le transfert de la compétence Prévention des inondations à l'Entente. L'EPCI situé dans le département de l'Aisne compte **57 communes** et le territoire communautaire est sillonné par l'Aisne, la Vesle, le canal latéral à l'Aisne et le canal de l'Oise à l'Aisne.

Les élus de la **Région Île-de-France ont approuvé l'adhésion à l'Entente sans transfert de compétence par délibération le 21 septembre**. La Région, située dans le bassin Seine-Normandie, compte près de 10 millions d'habitants. Elle adhère au vu des **enjeux forts franciliens** qui en ont fait un Territoire à risque important (TRI) d'inondation, et en raison de l'im-

plication de l'Entente sur ce territoire à risque en tant que porteur de la stratégie locale et maître d'ouvrage de projets qui trouvent un intérêt pour la Région. En adhérant, les élus de la Région peuvent ainsi **participer à la gouvernance autour du grand cycle de l'eau**, prendre part aux avis rendus par l'EPTB, et **co-construire les programmes d'actions**.

Les élus et toute l'équipe de l'Entente Oise-Aisne restent mobilisés pour répondre au plus près aux besoins et attentes de ses membres.

Retour sur les points marquants des Comités syndicaux

Les élus se sont réunis les 11 mai et 17 octobre à Laon à l'invitation de Gérard Seimille, Président de l'Entente Oise-Aisne. Les élus ont approuvé :

Lors de la session du 11 mai :

- > Adhésion de la Communauté de communes du pays Noyonnais à l'Entente Oise-Aisne pour la compétence Ruissellement.
- > Comptes administratifs de l'année 2022 (budget principal et budget annexe).
- > Décision modificative n°1 incluant l'inscription de crédits supplémentaires afin d'indemniser les agriculteurs ayant subi des pertes de récoltes à la suite des implantations d'ouvrages de lutte contre le ruissellement à Rarécourt (55).
- > Définition des 21 systèmes d'endiguement restants en cours de classement au moment du comité syndical.
- > Programmes d'aménagement de gestion du ruissellement pour les communes de Pierrefonds, de Saint-Pierre-lès-Bitry et de Nampcel (60).
- > Différents programmes d'investissement en cours.

Lors de la session du 17 octobre :

- > Programme de travaux : élargissement du lit du ru de Fayau à Aizelles (02) et la lutte contre le ruissellement à Neuville-sur-Oise (95).



EN SAVOIR +
Consultez
les délibérations
adoptées



- > Plan de gestion de la réserve de l'Ois'eau (60) : conservation du patrimoine, acquisition d'une meilleure connaissance du site et sa mise en valeur environnementale et pédagogique.
- > Avis sur le dossier d'autorisation environnementale du projet MAGEO.
- > Premiers programmes pluriannuels de restauration et d'entretien des cours d'eau pour l'Est du pays Noyonnais.
- > Signature d'une convention pour l'expérimentation d'audits "Resiscore".
- > Approbation de la modification des statuts de l'Entente pour l'intégration de la Communauté de communes du Val de l'Aisne pour la compétence Prévention des inondations et l'adhésion de la Région Île-de-France.
- > Contributions budgétaires et autres opérations de programme.

La collectivité

Bienvenue à l'Entente Oise-Aisne



Loïc Leroy

a rejoint l'équipe de l'Entente le 2 mai en tant que **directeur Environnement** pour répondre aux besoins des membres à la suite du transfert de la compétence Gestion des milieux aquatiques (GEMA) par le pays Noyonnais et pour renforcer les capacités de l'établissement sur diverses questions environnementales.



DÉCOUVREZ SON PARCOURS
ET SES MISSIONS

Arnaud Leprêtre

nous a rejoints le 28 août en tant que **technicien rivières et milieux aquatiques**. Issu de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, il a intégré le service Environnement dont les bureaux sont situés à Noyon sur le Campus INOVIA.



DÉCOUVREZ SON PARCOURS
ET SES MISSIONS



Alexandre Navarro

a intégré l'équipe le 11 septembre en tant que **chargé de la modélisation hydraulique et de l'anticipation de la crise** à l'issue de son stage de fin d'études effectué au sein de notre structure.



DÉCOUVREZ SON PARCOURS
ET SES MISSIONS

Margaux Laverre

a intégré l'équipe de l'Entente le 18 septembre en tant que **chargée de mission diagnostic de territoires et maîtrise des ruissellements**. Son recrutement permet de renforcer l'équipe sur les projets de lutte contre les coulées de boue principalement sur le secteur du Val d'Oise.



DÉCOUVREZ SON PARCOURS
ET SES MISSIONS

La collectivité

Ouverture d'une antenne à Noyon

Depuis le mois d'août, l'Entente dispose de nouveaux bureaux situés à Noyon (60) sur le Campus INOVIA. Cette nouvelle antenne fait suite au développement des missions de l'Entente, notamment au transfert des trois compétences : Prévention des inondations, ruissellement (limiter les coulées de boue) et Gestion des milieux aquatiques, par la Communauté de communes du pays Noyonnais à l'Entente.

Il s'agit également d'initier un « maillage » du territoire pour répondre au mieux aux attentes locales et au besoin de proximité régulière que requiert la compétence GEMA.



De gauche à droite : Joseph Descamps, technicien entretien des ouvrages ; Loïc Leroy, directeur de l'environnement ; Arnaud Leprêtre, technicien rivière.

[À LA RENCONTRE DES COLLECTIVITÉS]

Le lundi 3 avril : rencontre avec **Alain Cremont, Président de la Communauté d'agglomération Grand Soissons (02)**.

Lundi 17 avril : rencontre avec **Olivier Cambraye, Président de la Communauté de Communes Thiérache du centre (02)**.

Jeudi 22 juin : rencontre de **Patrick Ollier, Président de l'EPTB Seine Grands lacs (75)**.

[KIOSQUE]

Découvrez le rapport d'activité 2022



Remise de trophée à Jean-Michel Cornet, directeur de l'Entente, et Gérard Seimbille, Président de l'Entente, pour leur 20 ans d'engagement chacun pour la structure.

20 ans d'engagement pour Jean-Michel Cornet

Jean-Michel a pris ses fonctions à l'Entente Oise-Aisne le 2 mai 2003 en tant qu'adjoint à Daniel Berthery, premier directeur des services, puis en tant que directeur à compter du 1^{er} mars 2005.

Vingt ans au service d'une petite structure mobilisée pour un vaste territoire, il a su l'adapter au gré des évolutions réglementaires en lien étroit avec la gouvernance pour répondre aux besoins croissants des membres.



AGENDA

Comité syndical

**1^{er} février et
28 mars 2024
à 9h30**

Conseil départemental
de l'Aisne Rue Paul Doumer
02000 LAON



Établissement public territorial de bassin

11 cours Guynemer / 60200 COMPIÈGNE

Tél : 03 44 38 83 83 / entente@oise-aisne.fr

Directeur de la publication :
Gérard Seimbille

Directeur de la rédaction :
Jean-Michel Cornet

Rédaction :
Véronique Poix / Laurène Deslaurier

Conception graphique :
Service communication
de l'Entente Oise-Aisne

Crédits photos :
Entente Oise-Aisne
sauf mention contraire

Photo de couverture
Visite des retraités agricoles
de l'Aisne le 6 juillet

SUIVEZ L'ACTUALITÉ
DE L'ENTENTE
oise-aisne.net



REJOIGNEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

